

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2021, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivant :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-136

« Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke est, sur le lot 3 216 269, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement – district de La Pointe-aux-Prairies»

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **24 février 2021** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 3 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis et cette résolution peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat